

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Élections du président de la République. Résultats des élections dans les départements. — Nouvelles étrangères. Italie. Une mission donnée par le roi de Piémont. — Nouvelles de Paris. Le travail de la Commission pour l'élection. La visite que Louis-Napoléon a fait à son oncle. Ce qu'a fait le Pape. L'ordre du jour à l'armée. Une condamnation en police correctionnelle. — Actes officiels. — Assemblée nationale. Projet de loi sur les recettes et les dépenses. — Nouvelles locales. Ce que l'on a fait rue Mercière. — Décision du conseil général.

Élections de la présidence.

Nous continuons d'enregistrer les chiffres de la votation complète des départements au fur et à mesure qu'ils nous parviennent :

HAUTE-VIENNE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	55,522 voix.
Cavaignac,	3,566
Ledru-Rollin,	1,737
SEINE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	198,484 voix.
Cavaignac,	95,567
Ledru-Rollin,	26,648
Raspail,	15,671
Lamartine,	5,658
AIN. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	72,256 voix.
Cavaignac,	12,676
SOMME. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	128,755 voix.
Cavaignac,	9,535
RHÔNE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	105,937 voix.
Cavaignac,	21,961
Raspail,	9,513
Ledru-Rollin,	2,670
AUBE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	66,841
Cavaignac,	4,993
COTES DU NORD. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	20,762 voix.
Cavaignac,	8,919
VOSGES. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	72,899 voix.
Cavaignac,	15,559
ALLIER. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	42,113 voix.
Cavaignac,	3,422
ARRIÈGE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	13,953 voix.
Cavaignac,	2,590
AUDE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	50,267 voix.
Cavaignac,	3,739
LOIRE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	56,149
Cavaignac,	17,911 voix.
LOIRE-ET-CHER. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	48,645 voix.
Cavaignac,	6,157
LOIRE INFÉRIEURE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	44,926 voix.
Cavaignac,	32,614
LOZÈRE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	56,252 voix.
Cavaignac,	8,157

MAINE-ET-LOIRE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	82,980 voix.
Cavaignac,	26,505
BASSES-PYRÉNÉES. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	19,427 voix.
Cavaignac,	2,213
SARTHE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	86,276 voix.
Cavaignac,	10,837
CHARENTE-Inférieure. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	100,265 voix.
Cavaignac,	15,604
EURE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	159,249 voix.
Cavaignac,	25,837
LOIRET. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	644,692 voix.
Cavaignac,	7,628
PAS-DE-CALAIS. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	100,631 voix.
Cavaignac,	39,662
SEINE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	198,484 voix.
Cavaignac,	95,567
SEINE-INFÉRIEURE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	155,457 voix.
Cavaignac,	28,886
SEINE-ET-MARNE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	75,464 voix.
Cavaignac,	10,687
SOMME. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	128,755 voix.
Cavaignac,	9,535
LANDES. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	44,794 voix.
Cavaignac,	6,538
Ledru-Rollin,	1,082
GERS. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	56,565 voix.
Cavaignac,	5,954
Ledru-Rollin,	8,980
GIRONDE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	103,896 voix.
Cavaignac,	20,472
Ledru-Rollin,	8,488
PUY-DE-DÔME. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	101,792 voix.
Cavaignac,	8,849
Ledru-Rollin,	2,426
ARDENNES. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	58,524 voix.
Cavaignac,	16,685
TARN-ET-GARONNE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	15,070 voix.
Cavaignac,	5,419
VENDÉE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	44,555 voix.
Cavaignac,	10,827
PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	55,322 voix.
Cavaignac,	3,558
Ledru-Rollin,	1,722
HAUTE-GARONNE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	73,974 voix.
Cavaignac,	7,223
Ledru-Rollin,	15,852
SAONE-ET-LOIRE. — Résultat final :	
L.-N. Bonaparte,	81,837 voix.
Cavaignac,	15,647
Ledru-Rollin,	15,603
Lamartine,	2,286

D'après la *Presse*, les élections connues jusqu'à présent, donneraient à L. N. Bonaparte 3 millions 865,947 voix, et au général Cavaignac, 948,436 voix.

Affaires d'Italie.

Les journaux de Turin du 15 décembre annoncent que le célèbre agitateur Vincenzo Gioberti a été décidément chargé par le roi de Piémont de la mission de former un cabinet.

Le principe fondamental du gouvernement représentatif, c'est l'accord nécessaire du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

Cet accord a subsisté jusqu'à présent. Entre l'Assemblée nationale et le général Cavaignac, il y avait plus qu'harmonie, il y avait union, solidarité, pacte de mutuelle assistance.

A partir de l'entrée en fonctions du président, si, comme tout l'annonce, Louis-Napoléon Bonaparte est appelé à occuper ce poste, cette harmonie cesse, et fait place à un antagonisme prononcé, presque personnel.

Depuis plusieurs mois, l'antipathie de l'Assemblée nationale pour ce candidat n'était pas plus un mystère que sa sympathie pour Cavaignac. L'ardeur et l'ensemble avec lesquels elle a voté tous les ordres du jour motivés demandés pour ce dernier; la sollicitude avec laquelle elle s'est attachée à neutraliser les concessions faites à l'opinion publique, en soumettant l'exercice du suffrage universel à des restrictions qui, dans sa pensée, devaient lui faire revenir la nomination du président, pour la forme abandonnée au peuple; la vivacité, pour ne pas dire la violence avec laquelle elle a dernièrement étouffé toutes les discussions desquelles pouvaient ressortir un blâme pour le pouvoir exécutif, une flétrissure des manœuvres, des abus d'autorité sans exemple, auxquels on n'a pas craint de recourir dans l'intérêt de la candidature d'avance adoptée par elle, tout cela constitue un engagement formel de l'un à l'autre, tout cela rend le retour en arrière impossible à la représentation nationale née des élections d'avril. Elle a brisé ses vaisseaux, et doit subir les conséquences de son héroïque détermination.

Obéissant à ces sentiments connus, se mettant en lutte avec l'élu du peuple, elle rend le gouvernement impossible, et provoque une crise qui n'a d'autre solution qu'un coup d'état, ou la guerre civile.

Quel est donc le seul parti convenable pour l'intérêt général comme pour sa propre dignité? c'est celui de se dissoudre volontairement sans attendre d'y être forcée par la clameur publique, et de voir le sentiment des masses se traduire en manifestations fâcheuses.

Qu'elle ne s'y trompe pas; la nomination de Louis Napoléon, c'est en même temps sa propre déchéance. A partir du moment où le nouveau président aura été proclamé, elle ne sera plus qu'un non sens: elle aura perdu sa raison d'exister.

Quel est son titre, sa qualité? quelle est la source à laquelle elle a puisé ses pouvoirs? la volonté du peuple; elle n'a de valeur, d'autorité, que comme représentation du pays. Eh bien! le vote du 10 décembre lui signifie qu'elle a cessé d'être en harmonie avec la pensée de la France; qu'elle ne la représente plus. Pour qui sait comprendre, c'est un congé en bonne et due forme.

Bulletin parisien.

— La commission de l'Assemblée nationale chargée du recensement des votes, pour l'élection du président de la République s'est divisée en sous-commissions qui travaillent simultanément au recensement des votes. Un des secrétaires de la commission, M. Ducos, est chargé de dresser un tableau général où il inscrit au fur et à mesure les résultats des votes obtenus par les divers candidats dans chaque département. Le jour où les procès-verbaux des derniers départements arriveront, la commission n'aura plus qu'à additionner le chiffre to

tal et pourra le porter immédiatement à la sanction de l'Assemblée.

Jusqu'à présent la commission n'a eu à signaler aucune irrégularité dans les opérations des collèges électoraux. Elle a supprimé un certain nombre de bulletins qui portaient des désignations ridicules ou anti-constitutionnelles. Les modifications qu'elle a introduites dans le résultat des votes des candidats sont insignifiantes. Elle a ajouté quatorze bulletins à M. Louis-Napoléon-Bonaparte; mais il paraît qu'elle en a annulé aussi une dizaine environ qui désignaient ce candidat par le titre de prince, qualification défendue par la Constitution.

— Nous avons dit hier par erreur que le service funèbre, célébré tous les ans à l'hôtel des Invalides, en l'honneur de Napoléon, n'aurait pas lieu, le 15, pour éviter de provoquer une démonstration dangereuse pour le maintien de la tranquillité publique. La cérémonie s'est accomplie, mais dans le plus strict incognito. Chacun s'y est rendu, sans appareil, de grand matin, et à dix heures tout était fini. La veille au soir, Louis-Napoléon Bonaparte était allé honorer le tombeau de son oncle. Cette conduite prudente a déjoué les calculs de la malveillance contre laquelle, de son côté, le gouvernement avait pris d'énergiques mesures. Mais, hâtons-nous de le dire, toutes ces précautions ont été heureusement inutiles devant l'admirable attitude de la population. Le calme le plus parfait a régné dans Paris. Tout le monde est las des désordres et des catastrophes qui ont plongé le pays dans le deuil. Paris et la France ont horreur des perturbateurs et des artisans d'insurrection.

— Sa Sainteté vient d'adresser une lettre au président du conseil des ministres en témoignage de sa profonde reconnaissance pour l'élan si généreux et si spontané manifesté par la fille aînée de l'Église en faveur du chef suprême du monde catholique. Dans cette lettre qui respire les sentiments les plus affectueux pour notre France, le Saint-Père exprime l'espoir de venir quelque jour en personne bénir la nation Française. En attendant il supplie Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur la France et sur M. le président du conseil.

— Par un ordre du jour adressé aux troupes en garnison à Paris, et à l'occasion de l'élection du président de la République, le ministre de la guerre recommande à l'armée de faire son devoir contre les fauteurs de troubles qui tenteraient de provoquer des manifestations coupables. Le ministre qui l'a vue si brave et si dévouée dans le combat, si patiente et si calme dans les jours qui l'ont suivi, déclare qu'il compte sur elle pour l'aider à accomplir jusqu'à la fin, la mission qui lui a été donnée de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi.

— Les sciences viennent de faire une perte bien douloureuse et qui sera long temps ressentie. M. Letronne, garde-général des archives nationales, membre de l'Institut, administrateur du collège de France, est décédé, le 14. La vaste érudition de M. Letronne, rehaussée par les précieuses qualités du cœur, avait rendu son nom vraiment populaire. La mort de ce savant laisse un vide difficile à remplir.

— On se rappelle qu'il y a deux ou trois mois, un M. Thouard, ci devant consul à Naples, puis nommé aux mêmes fonctions dans l'Amérique du Sud, et révoqué, s'était trouvé à dessein sur le passage de M. Bastide, ministre des affaires étrangères, et de M. Hetzel, chef du cabinet, et les avait gravement insultés, surtout M. Hetzel, se répandant, en outre, contre lui, en invectives grossières et en propos diffamatoires.

Dans la séance d'hier, le tribunal de police correctionnelle, sixième chambre, l'a condamné pour le double délit d'insulte et de diffamation, à trois mois de prison, 100 fr. d'amende et aux dépens.

— La hausse sur les fonds publics et sur la plupart des autres valeurs a encore fait de très-sensibles progrès, les fluctuations ont été très-considerables et les affaires très-animées. On peut dire que quant aux affaires purement financières, la confiance est complètement revenue, l'argent est très-abondant sur la place, et les escomptes qui ont été faits aujourd'hui n'ont pas été faits comme précédemment pour influencer la bourse, mais pour compte de particuliers, et comme placement d'argent.

C'est un heureux résultat que nous nous plaisons à constater.

On ne s'est point occupé de nouvelles politiques, on attend tranquillement l'arrivée au pouvoir du président de la République, et tout le monde est parfaitement convaincu que cet acte se fera sans aucuns désordres. Les mesures prises par le gouvernement en sont une sûre garantie.

Raspail vient de triompher dans la ville de Brioude où il a obtenu 1,500 voix contre deux à trois cents données à chacun de ses concurrents, à L. N. Bonaparte et à M. Cavagnac. Par contre, à Carpentras, la ville qui a vu naître à ce grand citoyen, il n'a obtenu que

vingt-cinq cents voix. Carpentras compte au moins quatre mille votants.

Actes officiels.

Le *Moniteur* du 16 décembre, promulgue divers décrets adoptés par l'Assemblée nationale.

— Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 14, sont nommés membres de la commission instituée à l'effet de réunir et de réviser la législation spéciale de l'Algérie, MM. Fleury, secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce; Mestro, directeur des colonies au ministère de la marine; Fellmann, ancien sous-directeur aux affaires de l'Algérie.

— Un arrêté du 15 décembre porte que les Assemblées électorales de canton des départements désignés au tableau annexé audit arrêté, sont convoqués, pour le 7 janvier prochain, à l'effet de procéder au remplacement des représentants dont les démissions et les décès ont été régulièrement notifiés. Ce sont MM. Denoize (Basses-Alpes), Belhmont (Indre), César Bacot (Indre-et-Loire), Reibell (Manche), Chauffour (Haut-Rhin), tous les cinq démissionnaires, et Drault (Vienne), décédé.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 15 décembre.

M. Pascal Duprat propose de borner à deux douzièmes la perception des impôts.

M. le général de Lamoricière combat cet amendement qui est rejeté.

L'Assemblée adopte, à une faible majorité, l'amendement qui limite à trois douzièmes la perception des impôts.

Après un court débat, l'Assemblée adopte par 334 voix contre 315 la proposition du comité des finances, tendant à suspendre provisoirement la perception de l'impôt du sel.

Le président rend compte à la chambre des travaux de la commission chargée de procéder à la vérification des pouvoirs et de l'élection du président de la République.

La séance est levée.

Séance du 16 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

A 3 heures la séance est ouverte.

L'Assemblée adopte, sans discussion, plusieurs projets de loi d'intérêt local, autorisant les villes de Boulogne-sur-Mer et Grenoble à s'imposer extraordinairement pour couvrir des emprunts.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les recettes et les dépenses autorisées jusqu'au 1^{er} avril 1849. (Budget de 1849, douzièmes provisoires.)

L'Assemblée a voté l'article premier à la fin de la séance d'hier.

Art. 2. Il est ouvert aux ministres pour les services généraux et spéciaux de leurs départements, sur l'exercice 1849, un crédit provisoire de 340,000,000, qui sera réparti entre eux par un arrêté du président de la République.

Toutefois, pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministres se renfermera provisoirement dans les crédits et dans les allocations spéciales du projet de budget présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1849, en se conformant d'ailleurs aux dispositions du budget rectifié de 1848. — Adopté.

Art. 3. — Le ministre des finances est autorisé à créer pour le service de la Trésorerie et les négociations avec la Banque de France, des bons portant intérêts et payables à échéances fixes.

Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder cent millions de francs. Ne sont point compris dans cette limite, les bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en vertu de la loi du 10 juin 1833. — Adopté.

Art. 4 et dernier. — Toutes contributions directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par la présente loi et par les décrets des 9 septembre et 8 novembre 1848, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition, pendant trois années contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui auraient fait la perception.

Adopté.

L'ensemble du projet de loi est également adopté.

La suite de l'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de M. Dufournel, relative au reboisement.

M. le ministre des finances combat la proposition.

La prime offerte est énorme. Tout le monde n'est pas en position de l'accepter. Elle doit être payée en rentes. Or, tous les propriétaires ne sont pas dans une situation à mettre en culture une grande étendue de terres vagues et stériles, en vue d'une prime payable en cinq ans. De plus, les délais proposés sont trop rapprochés. Les propriétaires n'auraient pas le temps de se mettre en mesure, pour gagner la prime. Le moment est passé. Par toutes ces raisons, on pense que la proposition doit être repoussée.

Le ministre après avoir énuméré toutes ces objections passe aux moyens d'exécution. Ces moyens d'exécution ne soulèvent pas moins d'objections. On veut créer du travail et des propriétaires...

Une voix. La loi agraire! (On rit.)

M. le ministre, tous les ans, par d'autres voies, on peut créer du travail et des propriétaires, sans recourir à des moyens aussi dispendieux pour le gouvernement.

M. Dufournel soutient sa proposition. Il reconnaît qu'elle vient un peu tard, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la discuter, si elle ne peut pas être mise tout entière à exécution dans l'année, la question se trouvera du moins éludée pour l'avenir.

La séance continue.

Nouvelles locales.

La journée d'hier a été d'un calme parfait. Nos promenades, éclairées par un soleil printannier, ont été couvertes de promeneurs. Le soir, il y avait foule dans tous les établissements consacrés au plaisir.

— Nos théâtres semblent se ressentir du retour à la confiance que l'élection présidentielle a ramenée. Les débuts se succèdent, plusieurs nouveautés sont à l'étude; l'une, *les Sept Péchés Capitaux*, a fait hier soir sa première apparition au théâtre des Célestins. Au nombre de ces nouveautés, nous regrettons sincèrement de ne pas voir figurer la fameuse pièce du vaudeville, *la Propriété c'est le vol*, ou bien *l'île de Tohu-Bohu*. Ces deux pièces sont de nature à piquer vivement la curiosité, et, par suite, à produire de fructueuses recettes.

— Hier, entre six et sept heures du soir, deux dames qui passaient tranquillement dans la rue Mercière, furent tout-à-coup arrêtées par un individu qui, en emprochant de l'une d'elle, saisit sa montre d'une manière si forte que la chaîne en fut brisée, il prit aussitôt la fuite, laissant ces deux dames dans une plus grande surprise, et emportant la chaîne et la montre. Plainte a été portée au commissaire de police.

Dans une de ses dernières séances le conseil général a pris les décisions suivantes relatives à l'agriculture:

M. Vallier fait un rapport sur un crédit demandé comme encouragement à l'agriculture.

L'administration demande une somme de 4,400 fr., qu'elle répartit: 3,009 fr. aux comices, 400 fr. pour encouragement à la culture du mûrier, et enfin 1,000 fr. pour la réunion des comices à certaines époques de l'année.

Cette dernière somme figure pour la première fois dans nos budgets; mais la commission des finances comprenant l'heureuse influence des comices sur l'agriculture, a accueilli avec faveur cette demande, et elle demande l'adoption totale du crédit de 4,400 fr.

Le conseil général, délibère:

Un crédit de 3,400 fr. est ouvert au budget de 1849, sous-chapitre 19, art. 2, à titre d'encouragement à l'agriculture.

Et un crédit de 1,000 fr. est ouvert au budget de 1849, au même chapitre, pour être spécialement destiné à couvrir les frais, notamment de publication, des travaux de la réunion centrale des comices agricoles du bassin du Rhône.

Le Conseil exprime le désir qu'à l'avenir les comices agricoles fassent connaître le résultat de leurs travaux, le montant des sommes par eux reçues de l'Etat et des départements, l'emploi des sommes encaissées, en primes ou en mobilier.

M. Edant propose l'adoption d'un crédit demandé pour frais de corps-de-garde à la Préfecture. Un seul corps-de-garde existait à la Préfecture. Une somme de 300 fr. était demandée. L'administration croit utile d'en établir un second, et elle demande à porter à 600 fr. l'allocation de 300 fr. La commission des finances a regardé cette demande comme fondée.

Le Conseil général, délibère:

Un crédit de 600 fr. est ouvert au budget de 1849, sous-chapitre 8, première section, pour frais de deux corps-de-garde établis à l'hôtel de la Préfecture.

M. Edant fait un rapport sur une allocation de 1790 fr. pour menues dépenses de Justices-de-Paix.

Le Conseil délibère:

Un crédit de 1790 francs, est affecté sur le budget de 1849, sous-chapitre, 7, première section, aux menues dépenses des Justices-de-Paix.

M. Robat fait un rapport sur une demande de secours faite par messieurs les directeurs de la colonie agricole de Mettray.

Le Conseil général, délibère:

Il ne peut être alloué une subvention au profit de la colonie de Mettray.

M. Méchet expose que la commune de St-Jean-la-Bussière, forme la demande de trois nouvelles foires.

Le Conseil général est d'avis,

Que la demande de la commune de St-Jean-la-Bussière, tendant à obtenir trois foires nouvelles, doit être repoussée.

M. Méchet fait un rapport sur la demande formée par la commune de Marcilly pour obtenir la création d'une foire annuelle le 22 janvier.

Le Conseil général est d'avis,

Que la demande de la commune de Marcilly-d'Azergues tendant à obtenir l'autorisation d'avoir une foire annuelle qui aura lieu le 22 janvier, doit être admise.

M. de Bénévent fait un rapport sur la demande formée par la section de Fontaine-St-Louis en érection de commune distincte.

Le Conseil général,

Est d'avis à l'unanimité sous l'abstention de M. Rémond, que la demande faite par les habitants de la section de Saint-Louis-des-Fontaines en distraction de la commune de Fontaines-St-Martin soit accueillie, et que son érection en municipalité indépendante lui soit accordée sous le nom de Fontaines-sur-Saône.

En vente: la CONSTITUTION FRANÇAISE, telle que l'Assemblée nationale l'a adoptée dans sa séance du 4 novembre.

Au bureau du Nouvelliste Lyonnais